

Usage des médias sociaux

Objectif

La politique d'usage des médias sociaux a pour but d'assurer dont font les étudiants des médias sociaux gérés par l'AGEUSA soit respectueuse et vise à promouvoir les activités et la vie étudiante parmi les membres. Les plateformes de médias sociaux gérés par l'AGEUSA veulent offrir un contexte pour partager les expériences étudiantes à l'Université Sainte-Anne.

Plateformes assujetties à la politique

Les étudiants de l'Université Sainte-Anne sont tenus de respecter la politique sur tous les plateformes de médias sociaux qui sont gérés par l'AGEUSA. Celles-ci incluent, mais ne se limitent pas à :

- La page Facebook « Activités socioculturelles et sportives de l'Université Sainte-Anne »
- Le compte Snapchat de l'AGÉUSA
- L'histoire Snapchat « Sainte-Anne's life [année]»
- Le compte Facebook du Château
- Le compte Twitter du Château
- L'Instagram de l'AGÉUSA

Toute personne trouvée coupable de déposer un produit nocif dans une boisson (la sienne ou celle d'une autre personne) à travers l'utilisation des médias sociaux (et tout autre façon) se verra expulsée du bar Le Château indéfiniment et la GRC sera contactée quant à l'intervention légale que cela entraîne.

Critiques

Les étudiants sont invités de partager les commentaires à l'égard des services offerts par l'AGÉUSA avec les membres du bureau exécutif ou avec le GGSÉ.

Le bureau exécutif se réserve le droit de supprimer des publications visant à diffamer l'AGÉUSA. Des publications persistantes à ces buts pourraient entraîner des conséquences pour l'étudiant (ex : se faire supprimer du groupe, se faire bloquer l'accès au compte, etc.).

Publications inappropriées et inacceptables

Les étudiants sont attendus de partager des publications qui valorisent la vie étudiante à l'Université Sainte-Anne.

Publications inappropriées

Le bureau exécutif se réserve le droit de supprimer des publications jugées inappropriées et s'engage d'entrer en contact avec l'étudiant pour lui aviser du manquement qui a résulté de la suppression de sa publication. L'étudiant sera avisé que si cet événement se reproduit, il se pourrait que des conséquences suivent (ex : se faire supprimer du groupe, se faire bloquer l'accès au compte, etc.).

Les comportements inappropriés peuvent inclure, mais ne se limitent pas à :

- Le langage inapproprié ou vulgaire
- Des comportements qui encouragent une consommation excessive d'alcool
- Des photos ou vidéos de personnes qui visent à se moquer ou ridiculiser
- Contenu illégal
- Contenu explicite à caractères sexuels

Publications inacceptables

Le bureau exécutif se réserve le droit de supprimer des publications jugées inacceptables et s'engage d'entrer en contact avec l'étudiant pour lui aviser du manquement qui a résulté de la suppression de sa publication. L'étudiant recevra des conséquences qui empêcheront la reproduction d'un tel cas (ex : se faire supprimer du groupe, se faire bloquer l'accès au compte, etc.).

Les comportements inacceptables peuvent inclure, mais ne se limitent pas à :

- La violence (verbale, physique ou sexuelle)
- Les commentaires dérogatoires ou insultants
- Les propos discriminatoires
- Les menaces
- Les gestes agressifs ou de nature cinglantes
- L'intimidation